



Compte rendu du conseil municipal du mercredi 18 mai 2022

Convocation : 11 mai 2022

Affichage du compte-rendu : 27 mai 2022

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 18 mai 2022 à 19h en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandra HÄHLEN, Maire.

Présents : Sandra HÄHLEN, Virginie FALCINELLA-GILLARD, Georges MONNIER, Audrey WEST-LAMY, Yves CHALUMEAU, Emilie DACLIN, Guy TONNAIRE, Anne LE GUIRIEC-ROY, Ernest MARTENOT, Claudine MILLER, Jérôme BERT, Sandrine DEBRAND, Michel ROCHET, Jocelyne GENELETTI, Daniel FERNIOT.

Secrétaire de séance : Mme Audrey WEST-LAMY

M. Dejardin d'AJENA est venu présenter une étude d'opportunité pour la mise en place d'un réseau de chaleur biomasse bois énergie qui alimenterait les bâtiments communaux du centre bourg ainsi que les studios, l'institut des compagnons et la maison de santé sachant qu'une la réfection importante du parc de chaudières est à prévoir.

Deux scénarios possibles :

1 - création d'une chaufferie bois. Avantage : chaufferie construite de toute pièce donc adaptée aux futures installations – Inconvénients : circulation des camions, investissement conséquent.

2 - raccordement depuis la chaufferie du lycée du bois. Avantages : pas de construction à prévoir, aucun trafic de camions et pas de nuisance au centre bourg, aucune gestion de l'équipement de production par la ville. – Inconvénients : linéaire de réseau important sur des sections de voirie rénovées récemment, montage juridique avec la région à étudier.

La commune pourrait bénéficier de subventions. Scénario 1 : Sidec, DETR, Région, taux de subvention retenu 45 % pour un montant de travaux estimé à 575 000 €. Scénario 2 : Région, DETR ?, taux de subvention retenu 25 % pour un montant de travaux de 530 000 €.

Le précédent compte-rendu du conseil municipal amène les remarques suivantes :

M. Rochet informe qu'il y a eu une erreur dans sa remarque sur le financement de la caserne des pompiers. Il a dit qu'il n'était pas logique que la CCVA ne participe pas financièrement et non les 11 communes comme noté.

M. Bert demande pourquoi il n'a pas été cité les noms des personnes qui ont voté « pour » concernant l'utilisation du gymnase par l'association Sport et Forme. Mme le Maire explique qu'en début de compte rendu il est noté que « toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation ».

L'ordre du jour de la présente séance est accepté.

Délibérations : Toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1 – DPU :

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'habitation cadastrée AB 172.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'habitation cadastrée AC 14.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'habitation cadastrée AB 463.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'habitation cadastrée AB 193-195-239.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente des terrains cadastrés AB 36-499.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'habitation cadastrée C 231.

2 – Construction du Centre d'Incendie et de Secours de Lorette

Mme le Maire explique qu'une réunion a eu lieu à la CCVA le 2 mai 2022 en présence du président du conseil départemental, du directeur du SDIS 39, du responsable en charge des bâtiments, du commandant du CIS Lorette, du président de la CCVA et des maires des 11 communes défendues en 1^{er} appel. Mouchard a été retenue pour la construction. La commune va acquérir des terrains dans la zone des Essarts (négociation en cours). Ces terrains sont situés en zone agricole protégée mais peuvent accueillir un bâtiment d'utilité publique (certificat d'urbanisme déposé). Le coût de la construction est estimé à 473 00 € HT (hors viabilisation, frais d'acquisition et d'adaptation du terrain, qui reste à la charge de la commune accueillante). Cette construction est co-financée à hauteur de 236 500 € par le SDIS 39 et 236 500 € par les 11 communes de 1^{er} appel. Concernant la part des communes, la CCVA va abonder à hauteur de 100 000 € ce qui ramènera la charge totale pour les 11 communes à 136 500 € soit 34 610 € pour Mouchard. Une convention doit être signée pour acter le projet et la participation financière des communes dont la construction devrait démarrer à l'automne 2023.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention.

3 – Convention tripartite Région/Lycée du Bois/Commune pour l'utilisation du gymnase

Madame le Maire explique qu'une convention tripartite entre la Région, le Lycée du Bois et la Commune a été signée le 20 janvier 2020 pour une durée de 3 ans pour l'utilisation du gymnase.

La convention arrivant à expiration le 31 août 2022, il faut donc la renouveler.

Le tarif horaire est fixé de la manière suivante sur la durée de la convention :

- Equipement intérieur : 14,50 € de l'heure
- Equipement extérieur : 5,00 € de l'heure

Lorsque les installations sont partagées avec l'Institut des Compagnons le tarif est :

- Equipement intérieur : 7,25 € de l'heure
- Equipement extérieur : 5,00 € de l'heure

Les tarifs restent inchangés. Suite à une réunion avec les 3 parties, une révision des prix pourra avoir lieu à tout moment vu la conjoncture actuelle et le prix de l'énergie qui augmente.

M. Rochet demande si les modalités de révision ont été fixées. Mme le Maire répond que cela sera vu plus tard.

Le conseil municipal décide de renouveler la convention tripartite dans les conditions susvisées.

4 – Location d'une friteuse

Mme le Maire explique que la commune pourrait mettre gratuitement à disposition des associations muscadiennes une friteuse électrique double bac et la louer aux particuliers moyennant un prix de location de 50 € et une caution de 300 €.

Le conseil municipal valide la gratuité et la location de la friteuse. Un contrat de location sera établi précisant que l'huile n'est pas fournie et que le matériel doit être rendu propre.

5 – Représentant au GIP – ARNia

Mme le Maire explique que la commune a adhéré le 9 novembre 2018 au Groupement d'Intérêt Public e-Bourgogne-Franche-Comté pour la gestion du site internet et la plateforme des marchés publics de la commune. Il convient de désigner les nouveaux représentants de la commune. Il est proposé Mme Sandra HÄHLEN en tant que représentante et Mme Virginie FALCINELLA-GILLARD en tant que membre suppléant.

Le conseil municipal approuve la désignation des nouveaux représentants.

6 – Lutte contre le bruit de voisinage

Mme le Maire informe que la préfecture a pris un arrêté portant réglementation des bruits de voisinage dans le département le 13 mars 2012. La commune a pris un arrêté le 28 juin 2016 prescrivant des horaires plus restrictifs que l'arrêté préfectoral fixant les horaires les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h du lundi au samedi. Des administrés souhaitent pouvoir tondre le dimanche matin. Mme le Maire propose d'abroger l'arrêté municipal du 28 juin 2016. Après débat et consultation des conseillers municipaux, décision est prise de ne pas modifier l'arrêté municipal. Les horaires restent donc inchangés.

Informations diverses :

Tour des élections législatives : Un tour de table a été fait pour organiser le tour de garde des élections législatives des 12 et 19 juin 2022. Le tableau de présence a été complété.

Expulsion locataire : Une procédure d'expulsion est en cours à l'encontre d'une locataire ne payant pas son loyer. La mairie a pris plusieurs fois contact avec la personne pour mettre en place un échéancier qui n'a pas été respecté. La CAF ne verse plus à la commune l'allocation logement.

Survol en basse altitude de la commune en hélicoptère : Enedis organise une visite préventive de son réseau électrique aérien. L'entreprise interviendra entre le 30 mai 2022 et le 1^{er} juillet 2022.

SNCF Voyageurs : L'offre LYRIA Paris – Mouchard – Lausanne est reconduite en 2023 avec 1 aller-retour quotidien.

Conseillers numériques : La CCVA a mis en place un service d'accompagnement aux outils informatiques et numériques. Un conseiller numérique va intervenir prochainement en mairie pour les usagers ne maîtrisant pas ou peu l'informatique sous forme de rendez-

vous individuel ou collectif. Une réunion sur la sécurité internet va avoir lieu le jeudi 30 juin de 18h à 19h30. Des flyers vont être distribués dans les boîtes aux lettres.

Boîte à idées :

- Demande d'arceau pour vélo au centre-ville : Des support vélos seront installés sur la 1^{ère} place dépose-minute (qui sera décalée) devant la pharmacie.
- Remerciements pour la pose de pots de fleurs colorés.
- Demande de poubelles supplémentaires et de sacs pour déjections canines : L'installation de sacs pour déjections canines est lourde financièrement.
- Demande de signalisation plus lisible sur les cabanes à livres : Voir avec le périscolaire pour la fabrication d'une pancarte de signalisation.
- Demande de positionner les ouvertures des bacs verres et papiers côté route : Les bacs ont été orientés avec les ouvertures sur le côté car les deux côtés des containers n'étaient pas utilisés. A voir pour écarter les containers entre eux.
- Demande d'une piscine couverte sur le Val d'Amour

Musée de véhicules en bois : Un ébéniste normand a fabriqué une trentaine de véhicules en bois à échelle 1. Les reproductions sont stockées dans un hangar. Il est dans l'obligation de les céder en 1 seul lot. Il cherche une ville ou un organisme intéressés. M. Rochet va prendre contact avec cette personne pour avoir plus d'informations.

Heure du conseil municipal : Un tour de table est fait pour éventuellement changer l'heure du conseil municipal. La majorité des conseillers trouvant que 19h convient, l'heure reste inchangée.

Camion pizzas : Un camion pizzas s'est installé au champ de foire le vendredi soir. Il avait demandé un essai d'un mois pour le mercredi à midi. Vu le peu de clientèle, il ne prolonge pas sa période d'essai.

Les P'tits Copeaux : La commune a décidé de donner à l'association du mobilier d'école qui ne sert plus pour vendre lors du vide grenier. La recette servira à financer diverses activités ou sorties pour les élèves.

Pompe à chaleur : La pompe à chaleur devant l'affichage de la mairie a été scellée au mur et l'eau est évacuée sur le terrain de la propriétaire. M. Rochet signale que les ventilateurs sont une gêne pour consulter le panneau d'affichage.

Association Sport et Forme : Lors du dernier conseil municipal il a été décidé de ne pas baisser le loyer. Un courrier a été envoyé à l'association qui nous informe ne pas l'avoir reçu. Il a été renvoyé par mail. Depuis pas de nouvelles.

Commission logement CCVA : M. Ferniot est allé à la commission patrimoine logement de la CCVA. Bilan des dossiers : 11 logements BBC déposés, 132/153 lutte contre la précarité, 60/65 maintien à domicile et 14/30 réhabilitation gymnase. 19,9 % logements vacants dont 7,9% sur Mouchard. L'OPAH est prolongée d'un an.

Fleurissement : Mme Falcinella-Gillard remercie les bénévoles et les conseillers qui ont participé au fleurissement. Les plants ont été achetés à l'Esat Les Glycines de Cramans, à la Platière à Arbois et aux serres de Germigney. Appel aux bénévoles pour l'année prochaine.

Syndicat des eaux de la vache : M. Tonnaire et Mme Geneletti ont participé à une réunion. Un nouveau règlement a été établi. Tarif : 85 € HT d'abonnement et 1,35 € le m³ d'eau.

Défense incendie Certémery : Une délibération avait été prise par le syndicat des eaux de la vache pour autoriser 2 constructions à se brancher sur le réseau d'eau de Certémery. Un permis de construire vient d'être refusé car il n'y a pas de couverture incendie. La

réserve d'eau n'est pas opérationnelle. Une pompe va être installée. Il faut vider le réservoir (120m3 d'eau) faire le branchement et le remettre en eau. Coût des travaux : 2 000 € HT

Dates manifestations diverses :

- 20 mai 2022 – Spectacle-conférence pour restitution d'un travail commun mené à l'école de Mouchard et au foyer Etapes de Mont-Sous-Vaudrey.
- 22 mai – vide grenier

M. Rochet demande pourquoi la croix route de Certémery a été retirée. M. Monnier explique qu'elle était abimée à la base et qu'elle a été enlevée par les services techniques pour être réparée.

M. Martenot demande où en sont les travaux prévus au champ de foire. Le CAUE vient de terminer le dossier et va présenter une étude paysagère.

M. Bert signale que le local loisirs a été loué et qu'il était sale. La porte est abimée. Mme le Maire informe qu'un mail avait été envoyé aux boulistes avant la location pour que le ménage soit fait.

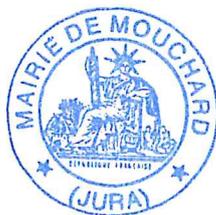
M. Martenot demande à ce que les panneaux de basket au stade soient changés. Il demande la pose de poubelles vers la gare. Il rappelle la dangerosité de l'intersection de la rue des Vignes et de la rue de l'Oratoire. Ne serait-il pas possible d'installer un stop ?

M. Ferniot demande s'il est possible de faire tailler la haie à l'angle de la rue de Certémery et de la rue du Moulin.

La séance est levée à 22h10.

La secrétaire

Audrey WEST-LAMY



le Maire

Sandra HÄHLEN